

I. Rappel du contexte et de la démarche

A. L'aboutissement d'une réflexion collective et partagée

La finalisation de son Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) représente une étape essentielle pour la Cinémathèque de Bretagne. Il est **le résultat de la maturation d'une réflexion menée** dans le cadre de groupes de travail et de séminaires organisés depuis 2017.

Cette réflexion a été accompagnée par le comité de suivi, composé des représentants du Conseil régional de Bretagne, de la ville de Brest, du département du Finistère et du Centre national du cinéma et de l'image animée. Ce soutien jamais **démenti démontre un engagement pérenne fondé sur une responsabilité partagée** de transmettre le patrimoine audiovisuel et cinématographique breton aux générations futures.

B. Un outil de pilotage au service des missions d'intérêt général

Un PSCE est un document stratégique et opérationnel qui définit **les grandes orientations prioritaires d'une institution patrimoniale** en prenant en compte **les interactions entre ses collections, ses publics, son environnement et ses locaux**.

Dans cette perspective, le PSCE de la Cinémathèque de Bretagne est pour l'équipe, la gouvernance associative et les partenaires financiers :

- **un document de référence** ;
- **un outil de pilotage** et de suivi.

Ce PSCE se compose de deux parties :

- Une première partie proposant **un état des lieux et un diagnostic** des missions confiées à la Cinémathèque de Bretagne depuis 36 ans ;
- Une seconde partie présentant **la stratégie et les actions** à mettre en œuvre pour exercer de façon pleine et entière ses missions d'intérêt général.

II. Conclusions du diagnostic

A. Les lignes de force

La Cinémathèque de Bretagne dispose de **l'une des plus remarquables et importantes collections de films inédits** de France. Elle fait figure de **pionière** dans le réseau des cinémathèques régionales.

Historiquement fondée sur le militantisme associatif, elle est depuis plusieurs décennies une organisation professionnelle qui a su construire des **compétences spécialisées et des outils efficaces** à l'instar d'institutions d'envergure nationale (catalogue normalisé, inventaire, sauvegarde, conservation, valorisation culturelle et pédagogique)

Son ancrage dans les réseaux professionnels locaux, régionaux, nationaux et internationaux est la preuve que la Cinémathèque de Bretagne fait partie des **institutions culturelles vecteur d'un fort rayonnement pour la Bretagne et ses territoires**.

B. Les faiblesses

Alors qu'elle est reconnue comme une institution de référence dans les réseaux professionnels, la Cinémathèque de Bretagne pâtit paradoxalement d'un **défaut de reconnaissance** par les habitant.es du bassin brestois. Cela s'explique, d'une part, par **l'absence d'une salle de projection et d'espaces de médiation** pour les publics, et d'autre part, par **une histoire récente** traversée par des tensions internes faisant **écran à tout le travail exemplaire** mené depuis 36 ans.

En outre, la Cinémathèque de Bretagne atteint aujourd'hui **un seuil critique en termes d'espaces et de ressources** ne lui permettant plus de remplir ses missions dans des conditions satisfaisantes. Ces conditions deviennent **des obstacles et des freins** alors qu'elle dispose de **collections exceptionnelles, d'expertises professionnelles reconnues et d'outils efficaces**. La Cinémathèque de Bretagne se voit alors **contrainte de se limiter dans l'exercice de ses missions**.

III. Stratégie pour les six prochaines années

A. Des missions d'intérêt général au plus près des habitant.es

Toutes les missions de la Cinémathèque de Bretagne convergent vers un but essentiel : la construction et la transmission d'un **patrimoine commun porteur de diversité culturelle**.

L'**ambition des six prochaines années** est de consolider les missions de la Cinémathèque de Bretagne afin qu'elle joue pleinement son rôle dédié à la transmission du patrimoine audiovisuel et cinématographique breton, tout en faisant **rayonner ce patrimoine exceptionnel au profit de la Bretagne, de ses habitants et de ses territoires**.

L'enjeu premier est de **renforcer la présence des citoyen.ens** au cœur de l'exercice de ses missions en impliquant les habitant.es détenteur.trices de films, de savoirs et de savoir-faire, et les plus jeunes. La **pratique collective et les rencontres humaines** sont le socle de la transmission de ce patrimoine.

B. Un équipement culturel, clé de voûte du patrimoine audiovisuel et cinématographique breton

En consolidant les missions de la Cinémathèque de Bretagne, l'objectif est de doter la Bretagne d'un équipement culturel pensé comme **la clé de voûte du patrimoine audiovisuel et cinématographique breton** au service des habitants, des filières professionnelles et des acteurs du patrimoine.

IV. Plan d'actions pour les six prochaines années

L'**ambition des six prochaines années** est d'affirmer **la triple dimension de la Cinémathèque de Bretagne** comme :

Centre de conservation régional du patrimoine cinématographique et audiovisuel de Bretagne	Lieu de transmission des pratiques du cinéma amateur et du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton	Plate-forme de diffusion et de médiation du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton
<ul style="list-style-type: none">• Construire le plan de collecte des films amateurs d'aujourd'hui• Etendre le périmètre du dépôt régional des films professionnels• Créer un service de conservation numérique dédié aux archives audiovisuelles des structures patrimoniales publiques de Bretagne	<ul style="list-style-type: none">• Développer des ateliers de pratique autour du cinéma amateur et des techniques argentiques• Construire la mémoire filmique du temps présent de la Bretagne sans frontière sociale et culturelle• Construire des projets avec des étudiants et des chercheurs• Systématiser la documentation collaborative	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'accès en ligne des collections pour tous les publics• Animer la communauté des amateurs des collections de la CDB• Développer des outils innovants pour la vente d'images et de programmes

V. Engagement public et entrepreneuriat associatif

L'exercice des missions d'intérêt général de la Cinémathèque de Bretagne repose sur **l'engagement des partenaires publics renouvelant leur confiance depuis plus de trente-cinq ans** par leur soutien financier.

Parallèlement, la Cinémathèque de Bretagne a su très tôt s'engager dans la **recherche de ressources complémentaires au profit du développement de ses missions** : valorisation économique des collections, développement d'innovations techniques, ingénierie de recherche de financements.

Cette **dynamique vertueuse associant politique publique volontariste en faveur du patrimoine et entrepreneuriat associatif** est un modèle économique répondant pleinement aux enjeux de transformation sociétale imposés par les crises actuelles.

Porter collectivement le PSCE de la Cinémathèque de Bretagne **dans l'affirmation de cette dynamique économique et sociétale** représente la condition première pour qu'elle exerce durablement ses missions d'intérêt général au service de toutes et de tous.

VI. Détail des actions structurantes lancées dès l'année 2023

LE CENTRE DE CONSERVATION REGIONAL DU PATRIMOINE AUDIOVISUEL ET CINEMATOGRAPHIQUE DE BRETAGNE

Afin d'affirmer la Cinémathèque de Bretagne comme le **Centre de conservation régional du patrimoine audiovisuel et cinématographique de Bretagne**, le plan d'actions se décline en **trois axes**.

Axe 1 – Affirmer un politique de collecte volontariste et participative

- Développer des prospections collaboratives pour collecter les films amateurs du temps présent, rendre compte de la diversité du patrimoine culturel immatériel de Bretagne et combler les lacunes des collections
- Construire un dépôt régional étendu des films professionnels à l'image de l'écosystème breton
- Transformer les collections non-films en un conservatoire vivant des pratiques amateurs
- Sécuriser juridiquement les collections

Axe 2 – Créer un pôle de conservation mutualisé et écoresponsable

- Programmer la construction d'espaces de conservation mutualisés et écoresponsables avec le musée des Beaux-Arts de la ville de Brest
- Mettre en œuvre des mesures d'urgence sanitaire
- Gérer la saturation des espaces pour poursuivre les collectes

Axe 3 – Construire le service de conservation numérique des archives audiovisuelles de Bretagne

- Optimiser la chaîne de conservation numérique des films argentiques, sur bandes magnétiques et nativement numériques
- Internaliser une expertise en conservation et restauration numérique du son associé à l'image animée
- Développer une infrastructure sécurisée de conservation numérique partagée entre les collections de la Cinémathèque de Bretagne, le dépôt régional étendu et les archives audiovisuelles des institutions patrimoniales de Bretagne

LE LIEU DE TRANSMISSION DES PRATIQUES DU CINEMA AMATEUR ET DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL BRETON

Afin d'affirmer la Cinémathèque comme le **lieu de transmission des pratiques du cinéma amateur et du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton**, le plan d'actions se décline **en trois axes**.

Axe 1 – La Cinémathèque de Bretagne co-pilote d'un nouveau lieu culturel brestois

- Acquérir un nouveau lieu culturel co-piloté avec Cinéphare-Zoom Bretagne
- Préfigurer le nouveau lieu culturel en menant des actions spécifiques à Brest

Axe 2 – Développer une politique de transmission entre séances itinérantes et pratiques amateurs

- Sanctuariser une programmation culturelle « hors les murs » sur l'ensemble des territoires de la Bretagne historique
- Construire une politique volontariste d'éducation artistique et culturelle

Axe 3 – Croiser les connaissances, les savoirs et les savoir-faire sur les collections

- S'appuyer sur les mémoires orales et les sciences humaines pour documenter les collections
- Mettre la recherche et le développement au service des collections

UNE PLATE-FORME DE DIFFUSION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL BRETON

Afin d'affirmer la Cinémathèque de Bretagne comme la **plate-forme de diffusion et de valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton**, le plan d'actions se décline **en deux axes**.

Axe 1 – Une plate-forme de médiation et de dialogue autour des collections

- Développer une plate-forme de visionnage inclusive et interactive
- Cultiver la diversité de la communauté web de la Cinémathèque de Bretagne

Axe 2 – Un service numérique pour la valorisation économique des collections

- Construire un nouveau service en ligne dédié à la vente d'images
- Développer, en ligne et en partenariat, un catalogue de vente de programmes d'archives inédites et de films professionnels